



11 juin 2019

Forêts wallonnes - Mémoire

6 mesures prioritaires pour le Gouvernement régional

À l'aube de la constitution du nouveau gouvernement, la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) désire vous transmettre les axes d'actions qu'elle juge prioritaires dans l'optique de protéger nos forêts, aujourd'hui et dans le futur.

La SRFB, créée il y a plus de 125 ans, a comme missions la promotion d'une sylviculture durable et de qualité, l'information technique et la formation de tous les utilisateurs de la forêt. Elle assure également la certification forestière PEFC pour l'ensemble des propriétaires privés wallons. Forte de ses 2600 membres représentant tous les acteurs de la forêt, la SRFB intègre propriétaires privés, propriétaires publics (communes, CPAS ...), administration forestière (DNF), filière bois (experts forestiers, exploitants, pépiniéristes ...), monde académique et scientifique (ULiège (Gembloux Agro Bio Tech), UCLouvain, ULB...) au service d'un développement équilibré de la forêt belge. La pertinence de ses avis techniques, ses activités de formation et son rayonnement au sein du secteur en ont fait un acteur reconnu dans le monde de la sylviculture et de la forêt tant au niveau belge qu'international.

Occupant 33 % du territoire, nos forêts font la richesse de notre région dont elles sont la plus importante ressource renouvelable. Elles offrent une multitude de services à la société : production de bois, maintien de la biodiversité, séquestration du carbone, épuration de l'air et de l'eau, espace de loisirs... Aujourd'hui, elles doivent faire face à de nombreuses menaces pour lesquelles il est indispensable d'apporter des réponses. Nous avons identifié six thématiques prioritaires.

1. Changements climatiques et impacts sur la forêt

Les conséquences des changements climatiques sont déjà bien visibles en forêt (dépérissement des chênes, crise des scolytes sur l'épicéa, chalarose du frêne...). Les essences les plus présentes de nos massifs boisés (hêtre, épicéa, chêne pédonculé) sont particulièrement affectées.

Une meilleure résilience de nos forêts doit être un objectif prioritaire pour que celles-ci continuent à être productives et à rendre leurs nombreux services. Cette résilience sera atteinte grâce à la diversification des pratiques sylvicoles et des essences de reboisement, mais aussi grâce à l'innovation dans le domaine de la transformation des bois au sein de la filière, gage d'une valorisation locale et régionale de la ressource ligneuse. La mise en place d'un agrément des sociétés de travaux sylvicoles reste également un gage d'une sylviculture de qualité avec un meilleur respect des écosystèmes.

- Pour limiter l'impact des changements climatiques sur les forêts, la SRFB demande :
 - la poursuite de la formation des propriétaires et des forestiers privés aux techniques sylvicoles plus résilientes et à la diversification des essences ;
 - le maintien et le développement d'activités de transformation innovante d'une ressource diversifiée de bois garante d'un emploi local ;
 - le développement de la formation continue des exploitants et gestionnaires forestiers et la mise en place d'un agrément des sociétés exploitantes.

Dans ce contexte, les choix politiques en lien avec les énergies renouvelables (biomasse bois, éolien...) devront être analysés avec une vigilance spécifique sur leurs impacts indirects sur la forêt et ses services associés.

2. Biodiversité forestière

Presque tous les signaux sont au rouge en matière de biodiversité dans nos forêts, comme partout ailleurs dans les milieux naturels. Les causes de cette diminution sont multiples et connues. Le rôle du sylviculteur est de maintenir et de développer la biodiversité dans ses parcelles mais il est indispensable de l'y aider et de lui donner les moyens nécessaires.

- Pour stopper la dégradation de la biodiversité forestière, la SRFB demande :
 - l'intensification de l'information des sylviculteurs sur les pratiques favorables à la biodiversité forestière par l'organisation de formations spécifiques ;
 - la mise en place de mesures d'aide pour la réalisation d'aménagements sylvicoles préservant ou améliorant les fonctionnements des écosystèmes et leur mise en réseau dans et hors Natura 2000 ;
 - le soutien à la recherche en forêt pour donner des lignes directrices claires sur des aménagements et pratiques dont l'impact en faveur des écosystèmes est significatif.

3. Équilibre forêt - grande faune

La grande faune sauvage exerce actuellement une pression trop forte sur une majorité des massifs boisés. Ce déséquilibre met en péril notre forêt et ne permet plus de la régénérer de manière efficiente et diversifiée. De plus, il décourage les propriétaires dans leur gestion et dans leur volonté de rendre leur forêt plus résiliente.

- Pour retrouver une harmonie forêt-grande faune dans nos forêts, la SRFB appelle les politiques à prendre rapidement des mesures concrètes et à réinstaller un dialogue constructif entre les différents acteurs. La SRFB est prête à collaborer à l'élaboration de mesures adaptées aux différents acteurs concernés.

4. Formation à la sylviculture de qualité

Dans la majorité des cas, le propriétaire forestier est le maillon central de la gestion de ses parcelles boisées. L'amélioration de son niveau de compétence est donc essentielle pour que sa gestion intègre au mieux et au plus tôt les changements et adaptations induits par les aléas climatiques et autres instabilités et s'inscrive dans la durabilité, caractéristique des écosystèmes forestiers.

La formation des producteurs forestiers privés à la sylviculture durable doit rester une priorité pour le gouvernement futur. Leurs choix et leurs actes concernent plus de 50% du capital forestier régional et auront un impact crucial à long terme sur son maintien et sa productivité.

- La SRFB demande un investissement significatif et continu sur toute la législature dans la formation des forestiers en ciblant particulièrement les jeunes et les nouveaux propriétaires afin d'assurer leur autonomie de décision.

5. Certification forestière

Gérées durablement, les forêts sont à même d'assumer leurs fonctions de production, de maintien de la biodiversité et de ressourcement. La garantie de cette gestion durable est offerte par la certification. La Région wallonne l'a bien compris en certifiant les forêts dont elle a la gestion. Pour les forêts privées, l'adhésion des propriétaires à la certification reste trop faible. Or en se faisant certifier, il s'engage concrètement sur le terrain à respecter des règles et bonnes pratiques.

- Dans le but d'assurer la gestion durable des forêts, la SRFB appelle à :
 - soutenir et accompagner les propriétaires souhaitant s'engager dans la démarche de certification ;
 - intégrer la dimension de certification dans le label « bois local » wallon, ce qui assurerait au consommateur un bois provenant d'une forêt locale et gérée durablement.

6. Sensibilisation du public et éducation des usagers de la forêt

La forêt est de plus en plus prisée par le public pour les multiples services qu'elle peut lui apporter. Il est reconnu que la forêt offre des bienfaits en matière de santé physique et mentale. Mais cette fréquentation peut engendrer des effets néfastes pour la forêt. Les forestiers sont souvent confrontés à des usagers qui manquent de connaissance des écosystèmes forestiers et de leurs multiples fonctions. Si on veut encourager les forestiers à accueillir le public dans la forêt, il faut soutenir les programmes de sensibilisation et les possibilités d'un encadrement positif de ces usagers.

- La SRFB appelle à renforcer l'éducation relative à la forêt et à ses diverses fonctions. Par un soutien à son équipe de Guides forestiers qui, bénévolement, réalisent une sensibilisation continue du public et des usagers de la forêt. Le chantier est vaste car la région est particulièrement urbanisée. Cette éducation facilitera la cohabitation entre les différents usagers de la forêt et les forestiers.

Ces six thématiques sont primordiales pour l'avenir de nos forêts. La SRFB vous demande donc d'y prêter une attention toute particulière.

Il est, à ce propos, primordial que toute mesure qui pourrait impacter directement ou indirectement la forêt privée soit analysée avec prudence afin d'en évaluer les potentiels effets pervers. Il serait, en effet, regrettable que les propriétaires forestiers se voient contraints de gérer leur propriété forestière en fonction de critères tournés vers le très court terme ou en totale contradiction avec les principes de gestion durable et de protection de la biodiversité que requièrent à la fois le code forestier, l'urgence climatique et les bonnes pratiques sylvicoles. Morcellement forestier, absence de replantation, coupe rase précoce, désinvestissement dans l'entretien et suivi des peuplements, choix d'essences privilégiées par la rentabilité forestière, recule de la surface forestière... sont les dérives qui menacent la forêt en cas de choix politiques inappropriés et qui doivent être évitées à tout prix.

La SRFB demande à être consultée en amont de toute décision régionale ou fédérale aux conséquences potentielles directe ou collatérale sur la forêt.

Philippe de Wouters,
Directeur de la Société Royale Forestière de Belgique

Mémoire validé lors du conseil d'administration du 11 juin 2019